

6 mars 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2023 à 19 h 00
au Pavillon de la montagne.**



Présents : M. Claude Riverin, maire

M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6



Absent(s) :

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Il salue les citoyens qui assistent à la séance et présentant ses excuses puisque la séance débute avec cinq minutes de retard.

032-2023

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point 10.1, mandat études de sol supplémentaire a été ajouté :

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février r 2023 – **résolution**

4. CORRESPONDANCE

- 4.1** Courriel de Mme Jacynthe Bergeron
- 4.2** Lettre de Mme Dorina Potvin et M. Bernard grenon, eaux usées
- 4.3** Lettre de Mme Hélène Boivin, Fondation DI TSA
- 4.4** Lettre de M. Carl Beaulieu, historien
- 4.5** Lettre de M. Lucien Gravel, maire de Saint-Ambroise
- 4.6** Lettre de Mme Gisèle Dallaire, RECIF02
- 4.7** Lettre de Luc Gagnon et Anna Simard, lac Neil

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

- 5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs
- 5.2 Planification stratégique- état de situation
- 5.3 Pêche blanche, stationnement
- 5.4 Projet traitement des eaux usées, acquisition bande de terrain – résolution
- 5.5 Quai municipal, travaux d’urgence, demande de soutien financier, MAMH Fonds régions et ruralité – résolution
- 5.6 Quai municipal, travaux d’urgence, demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants - résolution

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en février 2023
- 6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de février 2023
- 6.3 Entente Desjardins, services bancaires – résolution
- 6.4 Gestion des actifs, octroi mandat – résolution
- 6.5 Adoption protocole déneigement route panoramique – résolution
- 6.6 Bilan 2022, gestion des matières résiduelles, MRC du Fjord-du-Saguenay – dépôt
- 6.7 Liste des immeubles, vente pour défaut de paiement de taxes – résolution
- 6.8 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet ski hors-piste, phase 2, demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay - résolution
- 6.9 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet ski hors-piste phase 2, demande de soutien financier - résolution
- 6.10 Plan directeur zone aménagement du secteur du quai, demande de financement Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean – résolution
- 6.11 Plan directeur zone aménagement du secteur du quai, demande de financement MRC du Fjord-du-Saguenay – résolution
- 6.12 Nomination pro-maire, mois de mars, avril et mai 2023

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1. Autorisation de paiement, 4e versement, Ferme de l’Anse aux foins, déneigement de certains chemins, 9766.55\$
- 7.2 Autorisation de paiement, FQM assurances, 36 700.30\$

8. URBANISME

- 8.1 Avis de motion, projet de Règlement 326-2023 relatif à la démolition d’immeubles
- 8.2 Dépôt, projet de Règlement 326-2023 relatif à la démolition d’immeubles
- 8.3 Avis de motion, projet de Règlement 327-2023 modifiant le règlement de plan d’urbanisme numéro 248-2015
- 8.4 Dépôt, projet de Règlement 327-2023 modifiant le Règlement de plan d’urbanisme 248-2015
- 8.5 Avis de motion, projet de Règlement 328-2023 modifiant le règlement de zonage 249-2015
- 8.6 Dépôt, projet de règlement 328-2023 modifiant le règlement de zonage 249-2015
- 8.7 Avis de motion, projet de Règlement 329-2023 modifiant le règlement sur les permis et les certificats 252-2015
- 8.8 Dépôt, projet de règlement 329-2023 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 252-2015

9. RÈGLEMENTS

10. DIVERS

- 10.1 Etudes de sol supplémentaires, projets des eaux usées

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

- 12.1 Levée de la séance

033-2023

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Courriel de Mme Jacynthe Bergeron

M. le maire, Claude Riverin procède à la lecture du courriel de Mme Jacynthe Bergeron. Il annonce que sa réponse sera aussi valide pour le point 4.7 de l'ordre du jour.

M. Riverin confirme avoir rencontré un promoteur intéressé par le lotissement d'un lot dans le secteur du lac Neil.

Il rappelle que le projet n'a pas encore été accepté et que la municipalité entend faire respecter la réglementation municipale. Il assure que la protection de l'environnement sera également au cœur des actions de la municipalité dans ce dossier.

4.2 Lettre de Mme Dorina Potvin et de M. Bernard Grenon, eaux usées

M. Le maire, Claude Riverin procède à la lecture de la lettre de Mme Dorina Potvin et de M. Bernard Grenon concernant le dossier du traitement des eaux usées.

M. Riverin fait part de la réponse qui sera envoyée par écrit.

034-2023

4.3 Lettre de Mme Hélène Boivin, Fondation DI TSA

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, résume le contenu de la lettre de Mme Hélène Boivin, présidente du conseil d'administration de la Fondation DI TSA.

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier et de reconnaissance de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle par la Fondation DI TSA;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les organismes venant en aide aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle aura lieu du 19 au 25 mars;

CONSIDÉRANT les limites financières de la municipalité :

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité de refuser la demande de soutien financier, mais de reconnaître que la semaine du 19 au 25 mars 2023 sera la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

4.4 Lettre de M. Carl Beaulieu, historien

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier résume le contenu de la lettre de M. Carl Beaulieu, historien qui sollicite un soutien financier de la municipalité pour l'écriture d'un livre sur l'histoire de Sainte-Rose-du-Nord.

En réponse, le maire, M. Claude Richard rappelle que M. Beaulieu avait interpellé le conseil à cet effet en 2021 et que celui-ci avait refusé d'appuyer le projet. Il mentionne que la réponse demeure la même, mais il invite l'auteur à interpellier le conseil lorsque le livre sera écrit afin qu'il évalue la possibilité d'en acheter un exemplaire.

4.5 Lettre de M. Lucien Gravel, maire de Saint-Ambroise

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier résume la lettre du maire de Saint-Ambroise qui sollicite l'appui de la population de Sainte-Rose-du-Nord puisque sa municipalité participe au concours Kraft Hockeyville.

En réponse, le maire, M. Claude Riverin invite la population à appuyer la démarche de Saint-Ambroise.

4.6 Lettre de Mme Gisèle Dallaire, RECIF02

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier résume le contenu de la correspondance de Mme Gisèle Dallaire, coordonnatrice de RECIF02. Celle-ci a en effet transmis au conseil le bilan des échanges en ateliers du chalet féministe urbain organisé par cet organisme en novembre 2022.

En réponse, le maire informe que le conseil analysera la possibilité de communiquer avec Mme Dallaire afin d'évaluer la possibilité que celle-ci fasse une présentation à ce sujet devant le conseil.

4.7 Lettre de M. Luc Gagnon et de Mme Anna Simard, lac Neil

Le maire, M. Claude Riverin, dépose la pétition envoyée par M. Luc Gagnon et Mme Anna Simard au nom de citoyens du lac Neil.

La réponse à cette correspondance a été fournie par le maire lors du traitement du point 4.1 de l'ordre du jour.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Gilles Tremblay fait remarquer qu'il est maintenant possible de croiser des camions d'une entreprise, signe que l'installation de la fibre optique pour le réseau Internet est en train d'être réalisée dans le secteur des lacs.

Sur un autre sujet, M. Tremblay informe la population que le conseil statuera bientôt sur les priorités à réaliser lors des travaux d'été sur les chemins. Il invite les citoyens qui veulent faire part d'une problématique en particulier à communiquer avec les trois conseillers impliqués dans le comité des chemins.

Pour sa part, M. Étienne Voyer mentionne que la prochaine édition du journal la Plateforme est en préparation. Il invite les citoyens intéressés à y publier un article à communiquer avec lui.

5.2 Planification stratégique, état de situation

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dresse un bilan des dernières démarches liées à la planification stratégique.

Il mentionne le comité de travail termine son travail d'approfondissement de la première version de la planification stratégique et que celle-ci sera bientôt proposée aux citoyens pour consultation sur le site web de la municipalité.

5.3 Pêche blanche, stationnement

M. le maire, Claude Riverin fait remarquer que les mesures mises en place par la municipalité pour mieux contrôler l'accès au stationnement du Pavillon de la Montagne ont bien fonctionné, de sorte que la dernière partie de la pêche blanche s'est mieux déroulée.

Il rappelle que d'autres mesures seront mises en place lors de la saison 2024 afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les pêcheurs et les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord.

035-2023

5.4 Projet traitement des eaux usées, acquisition d'une bande de terrain

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en place d'un système de traitement des eaux usées comprend l'installation d'un poste de pompage sur le terrain 9860-28-3872-00-0000, cadastre 6088524 appartenant à Mme Louise Grenon sur la rue des Artisans;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par le conseil à acquérir ce terrain ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le directeur général de la municipalité auprès de Mme Grenon ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le directeur général de la municipalité et Mme Grenon quant au prix lié à cette transaction :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité à effectuer les démarches pour officialiser l'acquisition du terrain 9860-28-3872-00-000, cadastre 6088524.

036-2023

5.5 Quai municipal, travaux d'urgence, demande de soutien financier, MAMH, Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT QU'UNE étude de la firme d'ingénieurs spécialisés EMS a démontré que des travaux devaient obligatoirement être réalisés sur le quai municipal de Sainte-Rose-du-Nord pour permettre de maintenir les opérations courantes ;

CONSIDÉRANT que ne pas réaliser ces travaux viendraient compromettre la sécurité des touristes ;

CONSIDÉRANT l'importance du quai municipal pour l'économie de Sainte-Rose-du-Nord et pour l'industrie touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que la firme EMS estime que la réalisation de ces travaux nécessitera un investissement de 130 000\$:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas la capacité financière d'assumer le coût des travaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'interpeller plusieurs partenaires afin d'effectuer le montage financier requis pour réaliser les travaux dans le contexte où la réfection des quai municipaux est souvent exclue des programmes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande de soutien financier au Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

POUR CES MOTIFS, il est proposé Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande de soutien financier de 50 000\$ au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

037-2023

5.6 Quai municipal, travaux d'urgence, demande de soutien financier, MRC du Fjord-du-Saguenay, politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT QU'UNE étude de la firme d'ingénieurs spécialisés EMS a démontré que des travaux devaient obligatoirement être réalisés sur le quai municipal de Sainte-Rose-du-Nord pour permettre de maintenir les opérations courantes ;

CONSIDÉRANT que ne pas réaliser ces travaux viendraient compromettre la sécurité des touristes ;

CONSIDÉRANT l'importance du quai municipal pour l'économie de Sainte-Rose-du-Nord et pour l'industrie touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que la firme EMS estime que la réalisation de ces travaux nécessitera un investissement de 130 000\$:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas la capacité financière d'assumer le coût des travaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'interpeller plusieurs partenaires afin d'effectuer le montage financier requis pour réaliser les travaux dans le contexte où la réfection des quai municipaux est souvent exclue des programmes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, projets régionaux ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'interpeller Promotion Saguenay à titre de partenaire dans ce dossier :

POUR CES MOTIFS, il est proposé Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande de soutien financier de 50 000\$ à la MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, projets régionaux.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en février 2023

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en février 2023.

6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de février 2023

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés pour le mois de février 2023.

038-023

6.3 Entente Desjardins, services bancaires

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Desjardins pour les services bancaires de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux attentes du conseil :

IL EST PROPOSÉ par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, d'autoriser le maire, M. Claude Riverin de même que le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond à signer l'offre de services proposée par Desjardins.

039-2023

6.4 Gestion des actifs, octroi mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord fait partie d'un regroupement dans le cadre de ce projet qui inclut 11 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE deux proposition ont été présentées aux municipalités faisant partie du projet ;

ATTENDU que l'offre de service de l'entreprise Planifika répond aux besoins de l'ensemble des municipalités concernées :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et adopté à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de la firme Planifika pour un montant de 6450\$ plus taxes.

040-2023

6.5 Adoption protocole de déneigement route panoramique

CONSIDÉRANT les discussions intervenues relatives au renouvellement du protocole d'entente pour le déneigement de la route panoramique ;

CONSIDÉRANT QUE cette route permet de relier le Parc régional des monts-Valins aux municipalités périphériques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume seulement 3% des coûts liés à cette opération :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Claude Riverin à signer le protocole d'entente pour le déneigement de la route panoramique.

6.6 Bilan 2022, gestion des matières résiduelles, MRC du Fjord-du-Saguenay

M. le maire, Claude Riverin dépose le bilan 2022 de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la gestion des matières résiduelles.

041-2023

6.7 Liste des immeubles, vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU la liste des propriétés à être vendues pour non-paiement des taxes déposée par le directeur général et greffier-trésorier ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à entreprendre les démarches dans le but de procéder à la vente pour taxes des propriétés pour des sommes dues depuis 2021.

042-2023

6.8 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet ski hors-piste phase 2, demande de soutien financier à la MRC du Fjord-du-Saguenay

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de réaliser la phase 2 du projet de ski hors-piste ;

CONSIDÉRANT QUE cette discipline connaît un essor fulgurant au Québec ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Fédération québécoise de montagne et d'escalade ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de cette activité vient bonifier l'offre hivernale de Sainte-Rose-du-Nord sur le plan touristique ;

CONSIDÉRANT le budget présenté par M. Marco Bondu, directeur de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay, via le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales. :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales afin de permettre la réalisation de la phase 2 du projet de ski hors-piste.

043-2023

6.9 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet ski hors-piste phase 2, demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de réaliser la phase 2 du projet de ski hors-piste ;

CONSIDÉRANT QUE cette discipline connaît un essor fulgurant au Québec ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Fédération québécoise de montagne et d'escalade ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de cette activité vient bonifier l'offre hivernale de Sainte-Rose-du-Nord sur le plan touristique ;

CONSIDÉRANT le budget présenté par M. Marco Bondu, directeur de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay, via la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un soutien financier de 2623\$ à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord afin de permettre la réalisation de la phase 2 du projet de ski hors-piste.

044-2023

6.10. Plan directeur zone aménagement du secteur du quai, demande de financement, Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord d'améliorer la rétention des touristes et d'accentuer les retombées économiques de la présence de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par le conseil de dynamiser tout le secteur du quai et de faire de Sainte-Rose-du-Nord une destination touristique;

CONSIDÉRANT la désuétude des infrastructures municipales dans le secteur du quai;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer les solutions à prioriser avant de poser des actions;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Option aménagement et Synergie développement/marketing;

CONSIDÉRANT QUE Option aménagement et Synergie développement/marketing ont une connaissance fine de la problématique, qu'ils ont une expérience dans de projets similaires et qu'ils ont été impliqués dans plusieurs projets porteurs dont la planification stratégique touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'offres de services comprend une consultation auprès de la population de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Rose-du-Nord est en mesure d'obtenir un soutien financier pour réaliser cette étude, notamment de l'Association Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, via l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, à déposer une demande de financement à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean pour permettre la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du quai de Sainte-Rose-du-Nord.

045-2023

6.11 Plan directeur zone aménagement du secteur du quai, demande de financement, MRC du Fjord-du-Saguenay

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord d'améliorer la rétention des touristes et d'accentuer les retombées économiques de la présence de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par le conseil de dynamiser tout le secteur du quai et de faire de Sainte-Rose-du-Nord une destination touristique;

CONSIDÉRANT la désuétude des infrastructures municipales dans le secteur du quai;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer les solutions à prioriser avant de poser des actions;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Option aménagement et Synergie développement/marketing;

CONSIDÉRANT QUE Option aménagement et Synergie développement/marketing ont une connaissance fine de la problématique, qu'ils ont une expérience dans de projets similaires et qu'ils ont été impliqués dans plusieurs projets porteurs dont la planification stratégique touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'offres de services comprend une consultation auprès de la population de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Rose-du-Nord est en mesure d'obtenir un soutien financier pour réaliser cette étude, notamment de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, à déposer une demande de financement à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour permettre la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du quai de Sainte-Rose-du-Nord.

046-2023

6.12 Nomination pro-maire, mois de mars, avril et mai 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité de nommer M. Étienne Voyer à titre de pro-maire pour les mois de mars, avril et mai 2023

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

047-2023

7.1 Autorisation de paiement, 4^e versement, Ferme de l'Anse aux foins, déneigement de certains chemins, 9 766.55\$

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser le paiement du quatrième versement de la facture de la Ferme de l'Anse aux foins pour le déneigement de certains chemins pour un montant de 9 766.55\$.

048-2023

7.2 Autorisation de paiement, FQM assurances, 36 700.30\$

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de FQM assurances pour un montant de 36 700.30\$.

8. URBANISME

Avis de motion

8.1 Avis de motion, projet de Règlement 326-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Eric Larouche, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 326-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

049-2023

8.2 Dépôt, projet de Règlement 326-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Il est, par la présente, déposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, le Règlement 326-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

La population pourra consulter ce projet de règlement en se présentant à l'édifice municipal ou en visitant le site web de la municipalité. Une séance de consultation sur ce règlement aura lieu le 20 mars 2023, à 18 h, au Pavillon de la Montagne.

Avis de motion

8.3 Avis de motion, projet de Règlement 327-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme 248-2015

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Étienne Voyer, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 327-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme 248-2015.

050-2023

8.4 Dépôt, projet de Règlement 327-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme 248-2015

Il est, par la présente, déposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère le Règlement 327-2023 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 248-2015.

La population pourra consulter ce projet de règlement en se présentant à l'édifice municipal ou en visitant le site web de la municipalité. Une séance de consultation sur ce règlement aura lieu le 20 mars 2023, à 18 h, au Pavillon de la Montagne.

Avis de motion

8.5 Avis de motion, projet de Règlement 328-2023 modifiant le Règlement de zonage 249-2015

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Eric Larouche, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 328-2023 modifiant le Règlement de zonage 249-2015.

051-2023

8.6 Dépôt, projet de Règlement 328-2023 modifiant le Règlement de zonage 249-2015

Il est, par la présente, déposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère le Règlement 328-2023 modifiant le Règlement de zonage 249-2015.

La population pourra consulter ce projet de règlement en se présentant à l'édifice municipal ou en visitant le site web de la municipalité. Une séance de consultation sur ce règlement aura lieu le 20 mars 2023, à 18 h, au Pavillon de la Montagne.

Avis de motion

8.7 Avis de motion, projet de Règlement 329-2023 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats 252-2015

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 329-2023 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats 252-2015.

052-2023

8.8 Dépôt, projet de Règlement 329-2023 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats 252-2015

Il est, par la présente, déposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère le Règlement 329-2023 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats 252-2015.

La population pourra consulter ce projet de règlement en se présentant à l'édifice municipal ou en visitant le site web de la municipalité. Une séance de consultation sur ce règlement aura lieu le 20 mars 2023, à 18 h, au Pavillon de la Montagne.

9. RÈGLEMENTS

10. DIVERS

053-2023

10.1 Etudes de sol supplémentaires, projets des eaux usées

CONSIDÉRANT le projet municipal de traitement des eaux usées de périmètre urbain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère des Affaires municipales et du chargé de projet de réaliser des études de sol supplémentaires pour mieux prévoir les travaux requis ;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a réalisé les premières études de sol dans ce dossier et qu'il s'agit de réaliser des études complémentaires ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par SNC-Lavalin pour un montant de 59 013.03\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer les travaux requis via le programme TECQ du ministère des Affaires municipales et de l'habitation :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'octroyer un mandat à SNC-Lavalin pour réaliser les études de sol supplémentaires requis dans le dossier du traitement des eaux usées.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

054-2023

11.1 Problématique de sécurité, route de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE des accidents importants, notamment des sorties de route par des véhicules lourds, ont eu lieu dans la courbe située près de la rue du Quai, à l'entrée de Sainte-Rose-du-Nord, au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la population de Sainte-Rose-du-Nord et le conseil constatent que plusieurs véhicules, notamment les véhicules lourds, atteignent des vitesses très élevées lorsqu'ils empruntent cette courbe, après avoir descendu la côte en direction de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE la population de Sainte-Rose-du-Nord et le conseil constatent que plusieurs véhicules, particulièrement les véhicules lourds, se retrouvent sur la voie opposée afin de prendre de la vitesse avant de monter la côte dans ce secteur, lorsqu'ils sont en direction de Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est à risque par la présence de résidences et par la présence de l'intersection menant à Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les craintes de la population de Sainte-Rose-du-Nord et du conseil qu'un accident grave survienne dans ce secteur :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, que la municipalité interpelle le ministère des Transports et la Sûreté du Québec afin qu'ils interviennent afin de réduire les risques d'accident dans le secteur de la courbe du boulevard de Tadoussac, près de la rue du Quai.

M. Étienne Voyer propose le vote afin qu'on retire la Sûreté du Québec de la résolution.

Quatre personnes votent en faveur de la proposition telle que présentée, deux s'y opposent.

La résolution est adoptée.

12. DISPOSITIONS FINALES

055-2023

12.1 Levée de la séance

M. Gilles Tremblay propose que la séance soit levée à 20h 40.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire

